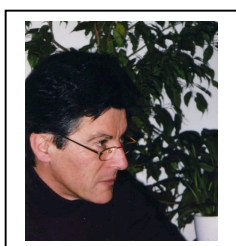


Paysages et Trame verte et bleue
Deux politiques au service d'un même bien commun ?
Mercredi 25 novembre 2015

Résumés des interventions

Matinée



► **Introduction.**

Pierre DONADIEU, professeur émérite en Sciences du paysage à l'École nationale supérieure de paysage de Versailles-Marseille

La notion de « communs paysagers » pourrait devenir la finalité des démarches paysagères territoriales. Cette notion est proposée comme fil directeur de la journée : comment les projets de paysage construisent-ils les communs paysagers ?

* * *



► **Comment définir des stratégies écologiques et paysagères cohérentes dans des projets à grande échelle ?**

Michel HOESSLER, paysagiste urbaniste, Agence Ter et Gilles GALLINET, Géologue, bureau AEU (Atelier d'écologie urbaine)
A la lumière de grands projets de territoire abordés depuis plusieurs années (Seine Aval, Vallée de la Vilaine aval, Grand Parc Garonne) il s'agira d'illustrer les points de rencontre et de convergence d'une approche paysagère globale du territoire traité comme un « code-source ».

* * *



► **La planification, un levier pour mettre en valeur le patrimoine paysager et écologique d'un territoire**

Meïssa DIALLO, Géographe/urbaniste, Directeur du SCOT et du Pnr de la Forêt d'Orient.

Pour répondre au mieux aux objectifs fixés par sa charte, le Parc naturel régional de la Forêt d'Orient a fait le choix d'instaurer un SCOT opposable qui porte une attention particulière à l'encadrement du développement territorial, à la protection de ses spécificités paysagères et à la biodiversité.

Un certain nombre de mesures répondent à la fois à des objectifs de qualité paysagère et de préservation des continuités écologiques comme le maintien de coupures d'urbanisation, le maintien de structures paysagères et d'éléments du paysage caractéristiques du territoire tels que le bocage, les zones humides ou les mosaïques agricoles.

Le Parc dispose d'une étude TVB précise mais dont les cartes techniques sont trop peu communicantes, c'est pourquoi il a choisi d'informer, de sensibiliser et d'accompagner les conseils

municipaux en mobilisant une entrée paysagère et patrimoniale via la mise en œuvre de cartes, de documents de diagnostics et de valorisation du paysage et patrimoine, d'inventaires d'éléments remarquables. Il a fait le choix d'un accompagnement individualisé à l'échelle des PLU et PLUI tout gardant une vision de stratégie d'ensemble à travers le SCOT et ses documents d'accompagnement.

* * *



► La valorisation économique au service du maintien de paysages bocagers de qualité. Et vice versa ?

Pauline GAUTIER, chargée de mission Contrat Nature / Trame verte et bleue, Parc naturel régional Normandie Maine

De forts enjeux pèsent aujourd'hui sur les paysages bocagers du Parc. Pour répondre à ces problématiques en milieux agricoles, le Parc a, depuis de nombreuses années, fait le pari d'orienter ses actions vers la valorisation économique et énergétique des composantes du bocage. Ces orientations seront illustrées par le retour d'expérience du Parc suite à la mise en place d'un programme de préservation et restauration des continuités bocagères sur une communauté de communes. Cependant la valorisation économique n'est pas sans limites quand elle dépasse le cadre du développement durable. Quelles sont les perspectives aujourd'hui et quelles sont les règles du jeu à mettre en place pour ne pas déséquilibrer ces paysages fragiles ?

Après-midi

* * *



► Comment concilier aménagement paysager et biodiversité ?

Jacques COULON et Linda LEBLANC, Paysagistes dplg, Coulon Leblanc & Associés

Souvent ressenti par le Maître d'Ouvrage comme une contrainte aux projets d'urbanisation, la richesse écologique des sites est au contraire, pour les concepteurs, un apport qui dynamise le programme d'aménagement. En retour, le projet paysage alimente les potentiels naturels. Au-delà de la notion un peu frileuse de protection, il s'agit de développer et d'enrichir. Le quartier de la Croix Bonnet (ZAC) à Bois d'Arcy porte cette dynamique. Quatre points seront abordés :

- Les hasards de l'histoire : la ZAC et la ZNIEFF
- Le développement naturel par le projet
- La gestion comme projet
- Mise en scène, pédagogie et transmission

* * *



► Zoom sur le signe de qualité « Végétal local »

Sandra MALAVAL, Animatrice du programme, Fédération des Conservatoires Botaniques Nationaux

Le Label "Végétal local" garantit l'origine géographique des plantes et arbres sauvages vendus sur le marché, pour la restauration écologique, les revégétalisations, plantations, pratiques d'agroforesteries, réhabilitations de

sites...

L'objectif du label est de conserver les adaptations génétiques locales et donc la biodiversité de la flore sauvage lors de sa collecte, de sa multiplication et lors de sa distribution sur le marché. Le label "Végétal local", en garantissant la provenance locale des végétaux issus de collecte en milieu naturel, constitue une valeur ajoutée pour les utilisateurs comme pour les producteurs.

Table-ronde

* * *



► **Un vocabulaire institutionnel trop fortement marqué par l'écologie du paysage et éloigné des représentations locales**

Sylvie GUILLERME, Chargée de recherche CNRS, Université Toulouse Jean Jaurès

La politique de la TVB étant fortement inspirée par les travaux scientifiques réalisés dans le domaine de l'écologie du paysage, le lexique afférant à cette discipline est très présent dans les documents institutionnels. Or sur le terrain les mots se rapportant directement à l'écologie et à l'écologie du paysage sont très peu employés. Ainsi l'entrée naturaliste du discours du Grenelle ne « parle » pas vraiment aux acteurs locaux. Cependant les acteurs locaux se sentent concernés par la question de la biodiversité. Non par le biais du discours politique ou scientifique, mais par celui des rapports à cette biodiversité qu'ils construisent et nourrissent au quotidien.

* * *



► **Plus-value de la prise en compte du paysage dans les démarches TVB. Quels enjeux ? Quelles limites ?**

Guy BERTHOUD, Directeur de bureau d'étude ECONAT-Concept, expert-consultant en gestion des écosystèmes transformés et en écologie du paysage.

Pour être complètes les démarches TVB devraient s'appuyer sur trois approches complémentaires : l'approche TVB, l'analyse du paysage et une analyse écosystémique détaillée.

Les applications locales de la TVB avec l'identification des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques s'appuient par contre beaucoup sur les notions de paysage (ambiance, cadre de vie de populations, usage traditionnel de l'espace), au point de s'opposer souvent à la mise en place des mesures TVB générales. Il y a donc nécessité de conciliation de deux approches opposées.

La transformation constante du paysage est une réalité à laquelle la TVB doit pouvoir s'adapter : Ainsi, un projet impactant le paysage par son ampleur (zone de développement industriel, infrastructure de transport) constitue une transformation conséquente du paysage et des réseaux écologiques. L'enjeu devient alors d'accompagner la transformation du paysage pour en conserver les réseaux écologiques et les éléments paysagers caractéristiques, en renforcer les éléments vitaux indispensables, voire à compenser les éléments détruits. Ceci implique de gérer un nouveau contexte paysager avec de nouvelles infrastructures naturelles fonctionnelles notamment au niveau des corridors et des continuités écologiques.

* * *



► **Articuler nature et paysage sur -et entre- les sites**

Jean-Philippe MINIER, Paysagiste DPLG, CREN Poitou-Charentes

Depuis 1993, le Conservatoire Régional d'Espaces Naturels (CREN) agit en faveur de la connaissance, de la protection, de la gestion et de la valorisation des sites d'intérêts écologiques et paysagers, par maîtrise foncière ou d'usage. Réunissant élus et acteurs du monde rural autour de la table, il se voit confier par l'État et la Région en 1997 la maîtrise d'ouvrage de l'Atlas des Paysages de Poitou-Charentes et il crée son Antenne Paysage, exerçant une mission transversale au CREN. En 2004, le bilan de l'action conservatoire est jugé positif sur bon nombre de milieux naturels régionaux par son conseil scientifique et technique mais celui-ci déplore dans le même temps la perte inexorable de biodiversité globale à l'échelle régionale. La nécessité de « placer des relais paysagers fonctionnels sur le plan écologique » autour des cœurs de biodiversité est désormais inscrite dans la nouvelle stratégie d'intervention. Dès lors, l'Antenne Paysage du CREN s'implique à différents niveaux dans « la vie des sites » (périmètres d'intervention, plans de gestion, projets d'aménagement) et accompagne certains dispositifs du « Plan régional de connaissance et de reconquête des paysages » mené par la Région Poitou-Charentes.

* * *



► **Le paysage, outil de mise en œuvre de la TVB**

Claire LAUBIE, paysagiste dplg / atelier A Ciel Ouvert, paysagiste-conseils de l'État / DREAL Rhône-Alpes et enseignante vacataire à l'École Nationale Supérieure du Paysage Versailles

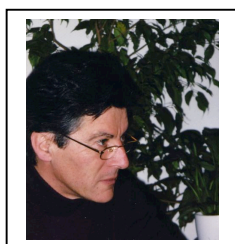
La mise en œuvre de la politique nationale TVB en cours, doit se décliner aux échelles régionales (SRCE en cours), intercommunale et communale (documents de planification et réglementaires « prenant en compte » la TVB selon le principe de subsidiarité) et opérationnelle dans le cadre de la grande diversité des projets de mise en œuvre concrète des plans d'actions.

Le rôle du paysage est largement reconnu par le ministère de l'écologie et du développement durable notamment pour sa capacité de médiation dans l'application des politiques publiques d'aménagement du territoire nationale. Les paysagistes, professionnels du paysage, doivent donc être mobilisés dans cette mise en œuvre, parce qu'ils mènent des projets de paysage transversaux et intégrateurs des divers enjeux majeur du territoire et qu'ils sont force de médiation auprès des populations locales.

La participation de l'expertise des paysagistes-conseils de l'État dans cette mise en œuvre est indispensable et doit monter en puissance. Un premier levier se fait au sein des services déconcentrés, où chaque paysagiste-conseils va devoir s'approprier le SRCE, veiller à sa prise en compte aux diverses échelles d'intervention en favorisant des projets de paysage intégrateurs de la TVB, proposer de la pédagogie et aider à forger de la doctrine.

Au niveau national, à la demande du ministère, l'association des paysagistes-conseils de l'État (APCE) a engagé un atelier spécifique pour apporter un éclairage sur les relations nécessaires entre paysages et biodiversité et les moyens et perspectives de mobilisations et d'actions concrètes. Ce travail est en cours de finalisation.

* * *



Pierre DONADIEU, professeur émérite en Sciences du paysage à l'École nationale supérieure de paysage de Versailles-Marseille, assurera le fil rouge de la journée.

Contact : Qv2.Qv.Dhup.Dgaln@developpement-durable.gouv.fr